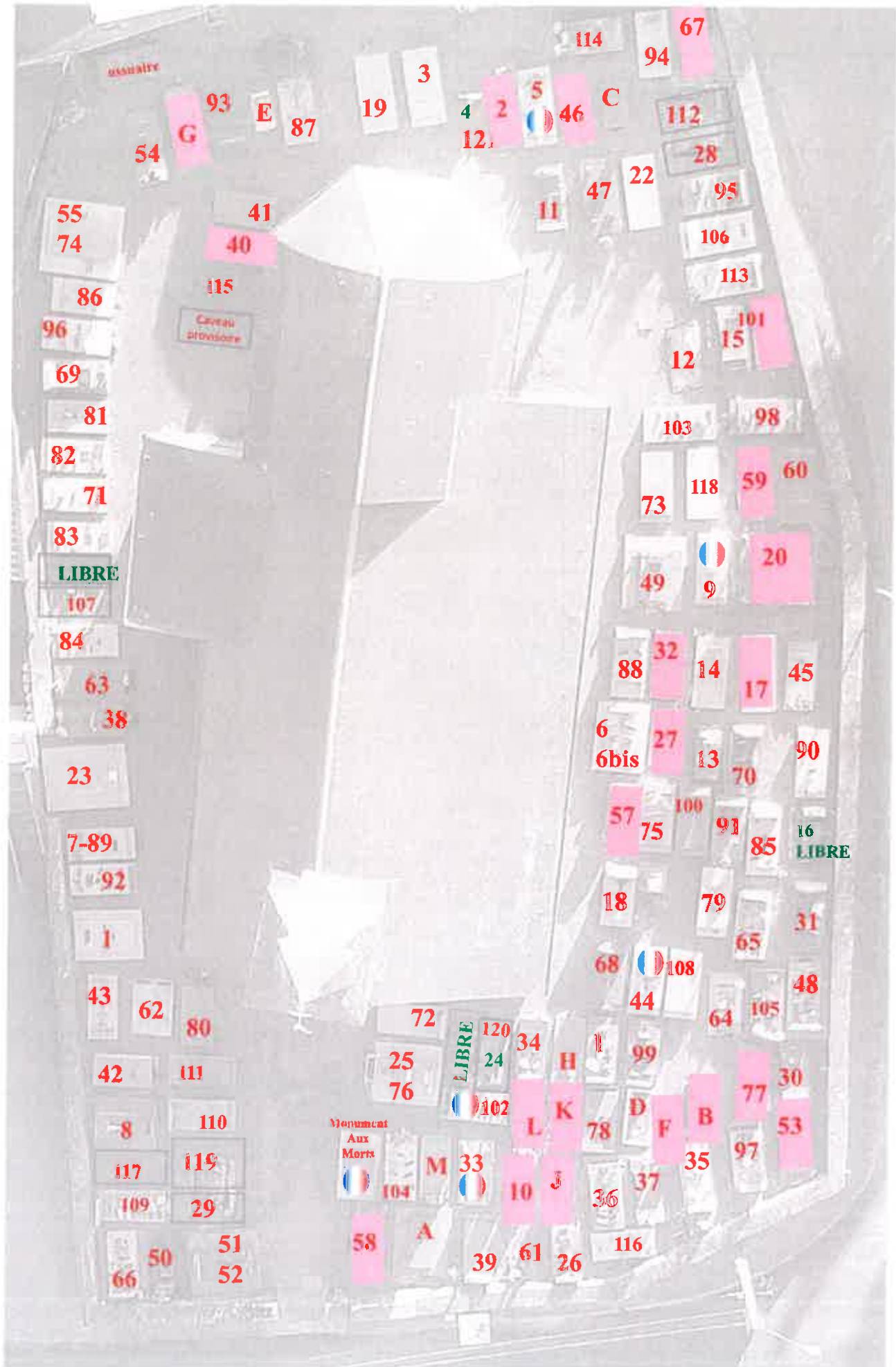


Cimetière de Lez-Fontaine

Sépultures concernées par la constatation d'abandon du mercredi 29/06/2016



DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton de Fourmies

Lez-Fontaine, le 20 mai 2016.

MAIRIE DE LEZ - FONTAINE
6, rue de l'Eglise 59 740

Tel : 03 27 61 60 43
Fax : 03 27 61 75 75
mairielezfontaine@wanadoo.fr

AVIS – CIMETIERE

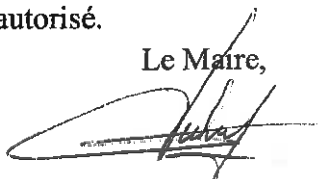
Le maire de la commune de Lez-Fontaine informe les descendants ou successeurs de :

- Concession n°G : MEURANT – 1940 – Pas de papier.
- A HOGUET, Médélice MALOU 1858 – 1938, Zéphir HOGUET 1822 – 1906, Adèle CUVILLIER 1828 – 1909, Joseph HOGUET 1859 - 1908 et auxquels une concession perpétuelle n°40 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 04/11/1946.
- Hector DEMARET, Jeanne SOQUET et auxquels une concession perpétuelle n°2 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 21/06/1946.
- Juliette LIENART-1893 à laquelle une concession perpétuelle n°46 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 02/04/1949.
- Simone LEGROS à laquelle une concession perpétuelle n°67 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 23/05/1985.
- Victoria DELAUNOIS LEGROS à laquelle une concession perpétuelle n°101 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 06/07/1985.
- Auxibe BRABANT, Albert BRABANT, Adèle WAUTIER et auxquels une concession perpétuelle n°59 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 08/03/1949.
- Gustave PLANARD - 12/03/1903 à 73 ans, Céline COQUELET - 11/8BRE/1918 à 82 ans, Alexandre PLANARD - 30/01/1920 à 81 ans, Anatole BRABANT 1863 – 1923, Céline PLANARD 1861 – 1942, Homerine APPEDSAL 1886 – 1967, Georges BRABANT 1888 - 1848 et auxquels une concession perpétuelle n°20 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 14/05/1946.
- Gustave GILAIN, Aurore JEUNHOMME et auxquels une concession perpétuelle n°17 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 06/05/1946.
- Céline LEGROS 1849 - 1921, Zéphir DEJARDIN 1831 - 1893 et auxquels une concession perpétuelle n°27 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 05/09/1946.

- Louis HILAIRE 1873 – 1947, Maria BOUILLIEZ 1872 – 1947, Adrien BOUILLIEZ 1834 -1918, Justine LEVEQUE 1838 - 1927 et auxquels une concession perpétuelle n°57 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 08/03/1949.
- Victor HENNEBERT, Yvonne DEGRELLE épouse HENNEBERT et auxquels une concession perpétuelle n°53 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 20/02/1949.
- Nedie HENNEBERT épouse KOSINSKI 1920 - 1959 à laquelle une concession perpétuelle n°77 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 30/06/1960.
- Concession n°B : Hyacinthe LEROY, Eugène LEFEBVRE 1807 – 1875, Odonie LEFEBVRE 1838 – 1903 – Pas de papier.
- Concession n°F : Inconnu
- Concession n°K : Inconnu
- Concession n°L : Rachel TREMPONT 1867 – 1936, Angèle BLAMPAIN 1891 - Pas de papier.
- Concession n°J : Alfred WAUTIER 1863 – 1916, Elise COQUELLET Son épouse 1864 - 1937- Pas de papier.
- Marie Louise LELEUX 1919 – 1932, Gaston LELEUX, Andréa DUPUIS, Marie DUPUIS 1875 – 1958, Louis LELEUX 1875 – 1960 et auxquels une concession perpétuelle n°10 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 08/04/1946.
- Alphonse BOSSEAUX, Joseph BOSSEAUX, Céline DUBOIS 1855 - 1949 et auxquels une concession perpétuelle n°61 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 31/03/1949.
- Eugène BRABANT 1860 – 1911, Irénée BULTE 1857 - 1913 et auxquels une concession perpétuelle n°58 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 08/03/1949.
- Eugène PECQUEUX, Eline LEFEBVRE et auxquels une concession perpétuelle n°32 avait été délivrée dans le cimetière communal par acte en date du 12/11/1946.

que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le mercredi 29 juin 2016 à 10 heures 30, aux constatations de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Le Maire,


Christophe DECHERF